

Dieppe

actu.fr du 27 mai 2025

526 mots

Retour au calme au lycée du Golf à Dieppe après une semaine de tensions

Après plusieurs jours de droit de retrait exercé au lycée du Golf à Dieppe (Seine-Maritime), une solution a été trouvée mardi 27 mai 2025 pour garantir la sécurité de tous.



Une large partie de la communauté éducative a décidé d'exercer son droit de retrait depuis le mercredi 21 mai 2025, pour protester contre la réintégration d'une élève de première, exclue définitivement le 30 janvier dernier, au lycée du Golfe de Dieppe (Seine-Maritime).

Le calme est-il enfin revenu au lycée du Golf, à Dieppe (Seine-Maritime)? Ce mardi 27 mai 2025, les cours ont repris normalement. « Une solution qui garantit la sécurité des personnes et le bon fonctionnement de l'établissement a été mise en place », a indiqué Estelle Mialhe, la proviseure, aux parents, lundi à 16 h, via l'environnement numérique de travail du lycée. Depuis le mercredi 21 mai, une grande partie de la communauté éducative exerce son droit de retrait à chaque retour dans l'établissement d'une élève, exclue définitivement le 30 janvier puis réin-

tégrée après la suspension de la décision par le tribunal administratif.

« L'intégralité des cours sera pleinement assurée »

« Par mesure de sécurité », il a été décidé pour ce mardi de rétablir la règle des sorties uniquement selon les horaires indiqués sur les emplois du temps. Les élèves sont également priés de ne plus emprunter le portail d'entrée des visiteurs, « sauf en cas d'impératif dûment justifié ».

Il est par ailleurs réaffirmé que « l'intégralité des cours sera pleinement assurée dès à présent ».

[Élève exclue du lycée du Golf à Dieppe : une reprise des cours en pointillés](#)

Lundi, l'élève de première est revenue « contre toute attente » à 13 h, selon plusieurs sources concordantes, alors que les services du rectorat étaient encore en dialogue avec les parents pour trouver une issue, et que son retour n'était pas prévu.

Les enseignants ont alors aussitôt exercé leur droit de retrait, provoquant de l'incompréhension chez les élèves. « Certains sont partis, d'autres voulaient sortir alors que les grilles étaient fermées », indique un témoin sur place.

Seuls deux assistants d'éducation étaient présents, contre cinq habituellement, pour tenter de ramener le calme.

Toujours selon nos sources, la proviseure a reçu les parents de l'élève pour leur notifier l'interdiction de pénétrer dans l'établissement, sous réserve que la continuité pédagogique soit assurée pour cette dernière.

Les policiers se seraient rendus sur place pour sécuriser sa venue. Les cours ont ensuite repris après son départ, à 13 h 30.

Des propos menaçants

Pour rappel, le conseil de discipline reprochait à l'élève d'avoir tenu des propos menaçants envers un enseignant, pendant une heure de cours. Phrase qui comporte une référence explicite à une arme : « Heureusement que je n'avais pas un flingue, sinon j'aurais fait un carnage. »

[Élève exclue du lycée du Golf à Dieppe : les élèves n'ont toujours pas cours ce jeudi](#)

Après avoir saisi la commission d'appel du rectorat, qui a confirmé la décision d'exclusion, la famille s'est tournée vers le tribunal administratif.

Par une ordonnance rendue en référé le 19 mai, celui-ci a suspendu la sanction à titre provisoire et ordonné la réintégration immédiate de l'élève afin qu'elle puisse poursuivre sa scolarité dans l'attente d'un jugement sur le fond.